



BASKET CLUB MONTBRISON

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LICENCE

Saison 2018- 2019

En vue de la prochaine saison sportive 2018 - 2019, nous vous invitons à renouveler votre licence en fournissant les pièces ci-après :

- **Demande de licence 5x5 dûment remplie**, (avec adresse complète, numéro de téléphone et adresse mail obligatoire du joueur majeur ou des parents ou tuteurs du joueur mineur) datée et signée ainsi que l'attestation questionnaire médical, également datée et signée (sans objet pour les non joueurs qui ne coachent pas)

Nous vous rappelons que désormais le certificat médical est valable 3 saisons sportives consécutives sous réserve des réponses apportées au questionnaire de santé ci-joint. Si vous, ou votre représentant légal, attestez avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions relatives à ce questionnaire vous n'avez aucune visite médicale à passer. En cas de réponse positive à une seule rubrique du questionnaire santé vous devrez obligatoirement transmettre un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du basket-ball. Les réponses formulées au questionnaire de santé relèvent de votre seule responsabilité ou de celle de votre représentant légal. Il vous appartient de conserver ce document. Il est précisé que pour les seniors âgés de plus de 35 ans un bilan cardiologique est recommandé.

Attention : les coaches peuvent avoir une licence non joueur, mais ils doivent impérativement suivre les indications ci-dessus relatives au questionnaire médical.

Remplir et signer obligatoirement l'adhésion à l'assurance (option A) qui est comprise dans le prix de la licence. Pour toute autre option se renseigner auprès du secrétariat.

- **La fiche de renseignements** dûment renseignée (ou vérifiée et rectifiée le cas échéant, si celle-ci est pré-remplie)

- **L'autorisation parentale d'intervention** pour un joueur mineur, signée par le responsable légal du joueur.

- **Une photo d'identité récente**

- **Un chèque libellé au nom du BCM**, correspondant au montant de votre licence, auquel s'ajoute cette année le prix de 15 € équivalent à la vente de 4 cartes de loto. Ce loto sera organisé le 27 janvier 2019 à l'Espace Poirieux. Il vous appartiendra donc de vendre ces cartes afin de récupérer la somme de 15 € qui vous est demandée avec la licence. Les cartes vous seront envoyées 1^{ère} quinzaine de décembre 2018. Nous vous remercions de votre compréhension.

Baby-basket U7 (nés en 2014-2013-2012)	95 € dont 15 € pour cartes loto
U8-U9 (nés en 2011-2010)	135 € dont 15 € pour cartes loto
U10-U11 (nés en 2009-2008)	135 € dont 15 € pour cartes loto
U12-U13 (nés en 2007-2006)	150 € dont 15 € pour cartes loto
U14-U15 (nés en 2005-2004)	150 € dont 15 € pour cartes loto
U16-U17 (nés en 2003-2002)	150 € dont 15 € pour cartes loto
U18-U19-U20 (nés en 2001-2000-1999)	150 € dont 15 € pour cartes loto
Seniors	160 € dont 15 € pour cartes loto
Non joueurs	75 € dont 15 € pour cartes loto

Il est précisé que le paiement de la licence donne le droit d'entrer gratuitement pour tous les matchs de l'équipe 1 seniors masculins (Nationale 2)

Les dossiers complets doivent être rendus pour le 31 juillet 2018. Au delà de cette date une majoration de 20 € sera appliquée sur les tarifs ci-dessus.

Tous les imprimés ci-dessus sont disponibles sur le site du club onglet **INFO CLUB** rubrique **DOCUMENTATION INTERNE** (<https://www.basket-montbrison.fr>).

Une remise de 15 euros s'appliquera à compter de la 2^{ème} licence au sein de la même famille. Cette réduction concerne également les familles ayant des licenciés au BCM et au BCMF, dans ce cas une déduction de 7,50 € est pratiquée par chaque club. Les coupons sport, les pass'loisirs (Ville de Montbrison) ainsi que les bons des comités d'entreprises sont acceptés sur présentation des justificatifs.

Lycéens et Apprentis – à la signature de la licence, veuillez préciser si vous bénéficiez de la carte Pass'Région du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Les licenciés qui présenteront une photocopie de celle-ci avec la demande de licence pourront déduire immédiatement les 30 euros correspondants. Pour ceux qui ne l'auront qu'en septembre, ils devront régler la totalité de la licence. Le BCM remboursera les 30 euros dès validation par l'organisme concerné.

Les personnes désirant voir leur chèque débité à une date postérieure à celle de sa remise devront le préciser lors de la demande de licence.

Les documents sont à faire parvenir :

- lors de l'assemblée générale du BCM qui aura lieu le 6 juillet prochain

- aux heures de permanences suivantes qui se tiendront salle J.Pierre Cherblanc de 18h à 19h aux dates suivantes :

- mercredi 18 juillet

- jeudi 26 juillet

- mardi 31 juillet

- ou adressés à l'adresse postale du BCM (Basket Club Montbrison – BP118 – 42603 Montbrison cedex)

Important: ne pas retourner les éléments par mail, ni de les mettre dans la boîte de la salle J.P.Cherblanc

Les demandes de licence ne seront acceptées que complètes avec TOUS les documents requis, y compris le règlement de la licence.

Seuls les joueurs ayant fournis leur dossier en bonne et due forme seront autorisés à participer aux entraînements du club et matches de leur équipe.

Nous comptons sur votre compréhension et vous remercions par avance.

Bonne saison à tous